



FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

# DÉMATÉRIALISATION DE LA FICHE DE PAIE : LA CGT ALERTE !

**Le 5 avril 2017, une délégation de la Fédération CGT des cheminots a été reçue à la demande de la direction. Elle a annoncé sa décision unilatérale de procéder à la généralisation de la dématérialisation du bulletin de Paie. Elle souhaite faire vite, le processus sera lancé dès le 24 avril 2017 pour que la fiche de paie du mois de juin soit numérique.**

C'est la loi Travail, dite El Khomri, qui a donné aux employeurs la possibilité de généraliser la fiche de paie numérique. Elle a pour principe d'inverser la responsabilité du salarié. Le salarié ne doit plus demander la dématérialisation de son bulletin de paie, il doit au contraire la refuser s'il souhaite recevoir la version papier.

Bref, la simplification administrative bénéficie à l'employeur et la vie du salarié se complique.

Rappelons, que cette loi, combattue par la CGT, n'impose pas la généralisation du bulletin numérique, elle la permet.

Par ailleurs, une délivrance papier permet un meilleur contrôle de la rémunération.

## POURQUOI LA DIRECTION DE LA SNCF FAIT SI VITE ?

Les cheminots qui souhaitent recevoir exclusivement leur fiche de paie sous forme électronique en ont la possibilité. Pour la CGT, la direction souhaite uniquement accélérer les suppressions d'emplois de l'EPIIC de Tête afin de filialiser la charge de travail. Rappelons-nous, que la réforme du ferroviaire de 2014 a été conçue comme une étape pour opérer à la séparation complète entre SNCF Réseau et Mobilités.

La volonté politique de la direction est de tenter d'étouffer les exigences salariales des cheminots !

La loi donne la possibilité aux cheminots de refuser le bulletin de paie électronique. Il suffit de notifier son opposition à son employeur (chef d'établissement). Le législateur n'impose pas de contrainte sur la forme au salarié. En aucun cas, la direction ne peut lui en imposer.

**Au regard des différentes contraintes que cela occasionne et du risque d'être moins attentifs concernant les éléments de rémunération, la CGT alerte sur les dangers réels liés à la mise en place du Bulletin de Paie Electronique.**

